

EPI la norme

Règlementation blocs, détendeurs, gilets, masque et PMT

Stage initial initiateur (v2)

Gravière du Fort 2024

J.Pierre Goehner I.R.

Les EPI

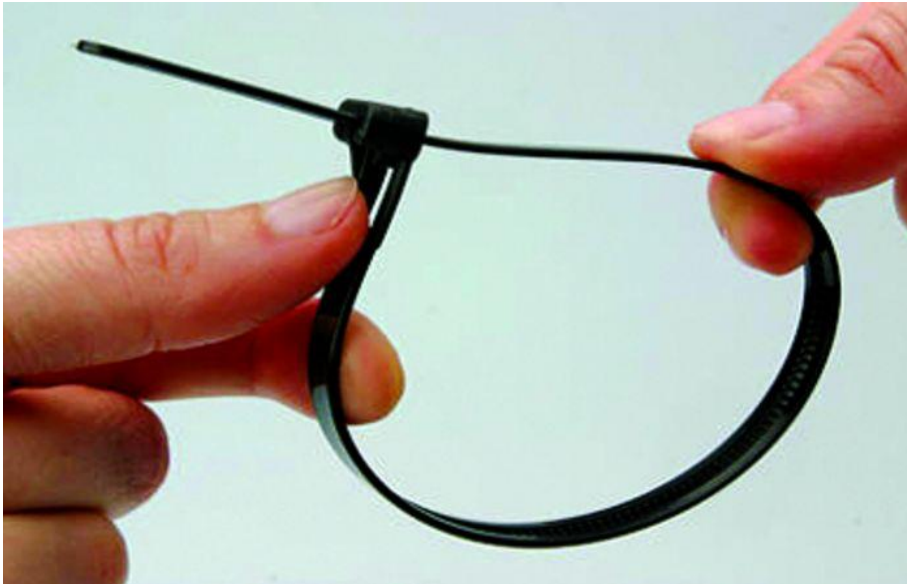
Que signifie EPI ?

- **E**quipement de **P**rotection **I**ndividuelle
- Vous en connaissez ?



Pourquoi parlons nous de ça ?

- pour éviter l'usage de matériel non conforme et en mauvais état.
- exemple : des flexibles de détendeurs non conformes, raccourcis et rafistolés avec des serre-flex, ou des colliers de serrage.



Pour éviter le mélange de marques



La FFESSM

- est une fédération délégataire
- elle doit donc se soucier de la sécurité de ses licenciés !



Quel est le matériel concerné ?

- celui que le club met à disposition de ses membres, de façon gratuite ou payante.
- de façon indiscutable :
le masque de plongée.



Quelles sont les consignes

- le matériel doit être marqué CE
- Il doit être en bon état.



Quelles sont les obligations des clubs

- tenir un listing du matériel concerné.
- assurer une inspection annuelle.
- noter les résultats de cette inspection sur le listing sous forme informatique ou papier. (le support n'est pas imposé)
- Assurer l'entretien et la réparation du matériel.
- garder un mode d'emploi par type de produit.
(s'il y a 6 détendeurs identiques, on ne garde qu'un seul mode d'emploi)

Consigne du ministère de la jeunesse et des sports

- ces consignes ont été transmises par le Directeur du sport directement au Président de notre Fédération pour:
- Informer nos cadres
- A tous les niveaux de cadres: GP-Initiateurs-MF1-MF2...
- Pouvoir informer sur ce sujet en réglementation.

Que dit le code du sport

- **Art. A. 322-81.** - Les matériels subaquatique et les équipements nautiques utilisés par les plongeurs sont régulièrement vérifiés et correctement entretenus.
- Il y a donc « doublon » avec cette consigne EPI et le Code du Sport.
- Les tubas et les détendeurs mis à la disposition des plongeurs sont désinfectés avant chaque plongée en cas de changement d'utilisateur.

Des conseils de bon sens

- Pas de mélange de marques de détendeurs :
 - Monter un deuxième étage Scubapro sur un premier étage Aqualung
(ce ne sont pas forcément les mêmes MP)
 - Respecter les consignes de révisions du fabricant
 - Utiliser des pièces de rechange d'origine, préconisées par le fabricant.

Et votre propre matériel ?

- Il n'est pas concerné!
- Mais cela ne vous dispense pas des obligations du code du sport.
- Comme cadres vous êtes des exemples.
- Votre sécurité en dépend, ainsi que celles de vos élèves.
- Un DP peut vous refuser une plongée, si le matériel ne lui paraît pas adapté ...

Que faut-il retenir ?

- **EPI** signifie **É**quipement de **P**rotection **I**ndividuelle
- Le matériel doit être CE
- Il doit être en bon état, vérifié et entretenu.
- Il faut garder une traçabilité :
 - liste
 - mode d'emploi





Blocs, détendeurs, gilets, masques et PMT

Différent types de blocs

- Acier
- Aluminium
- Composites



Variations possibles & Impact

- Poids ⇒ manutention / stabilisation
- Volume ⇒ planification
- Contenant ⇒ Air, Nitrox / O² / Trimix



L'inspection périodique (arrêté du 31 janvier 2011, modifié en 2018)

Elle doit être réalisée par une personne formée (FFESSM = TIV) sous la responsabilité du Président du club.

- Mise à nu du bloc
- Identification du bloc
- Contrôle visuel externe et interne
- Contrôle du robinet
- remontage
- Remplir un compte rendu d'inspection

Intervalles maximum

Inspection périodique:

- 12 mois pour les blocs de plongée
- 40 mois pour les autres récipients sous pression

Requalification périodique:

- 2 ans pour les blocs de plongée (régime général)
- 6 ans avec le régime dérogatoire FFESSM
- 10 ans pour les autres récipients et tuyauteries (Tampons filtres...)

Le régime dérogatoire

C'est l'arrêté du 18 novembre 1986, modifié en 2018

- Il porte pour la FFESSM l'intervalle de requalification de 2 ans à 6 ans
- En contre partie la FFESSM s'engage à faire une inspection visuelle tous les ans par des personnes formées (TIV)
- A inscrire les blocs sur un registre du club et sur la base Fédérale

Requalification périodique

Réalisé par la DRIRE ou un organisme agréé

- Vérification et inspection visuelle du bloc et du robinet
- Contrôle de l'épaisseur du matériel
- Mise sous pression d'essai hydrostatique (1,5x la pression de service)
- Apposition de la date et du poinçon à tête de cheval

Marquage nouvelle formule

Signe d'agrément Cee

!" 1 B 94 201

Marque fabricant

FABER

N° de fabrication

96/1026/099

Valeur de R en N/mm!

450

Traitement thermique

N

Pression d'épreuve

PE 348 bar

Signe et marque de vérif. CEE

el © 96/02

Masse de la bouteille

16,6 Kg

Capacité

12 L

En plus en France

Pression de service

PS C à 15° 232 bar

Gaz

AIR

Entretien

- Robinet (DIN)
- Accessoires Filet & culot



- Stocker
- Purger
- Transporter
- Gonfler



Video

<https://youtu.be/WobqIVZxhqU>

Les détendeurs



Entretien courant et hygiène

Scubapro:

- Inspection visuelle régulière et révision tous les 100 plongées.

Aqualung:

- Inspection visuelle une fois par an et révision tous les deux ans.

En général:

- Le remplacement du flexible doit être de la même marque.
- Les pièces à changer doivent être d'origine
- Une désinfection doit être faite à chaque utilisation si changement d'utilisateur, (Septione d'Abyssnaut, ou Oksybio 100)
- Rincer le détendeur à l'eau douce après la plongée et le sécher.

Le gilet stabilisateur



Gilets stabilisateurs

Une vérification régulière sur:

- Les sangles de portage.
 - La sangle de fixation au bloc.
 - Le tuyau annelé.
 - L'inflateur et le direct système.
 - L'étanchéité de la vessie.
 - Les soupapes de purge.
-
- Rincer le gilet à l'eau douce, vider correctement l'eau et le sécher.

Les combinaisons



Entretien et hygiène

- Après chaque usage nettoyer et rincer à l'eau douce.
- Vérifier l'état général, les fermetures, les manchons.
- A faire sécher à l'abri du soleil.
- De préférence sur un cintre dans un endroit aéré.

Le masque de plongée



Entretien et hygiène

Une vérification régulière sur:

- L'étanchéité de la jupe et du cadre.
 - Vérifier l'état de la sangle.
 - De la vitre.
 - Désinfection si changement d'utilisateur.
-
- Rincer le masque à l'eau douce après chaque plongée et le sécher.

Le tuba



Entretien et hygiène

Une vérification régulière sur:

- L'embout buccal.
- la soupape d'expiration.
- L'étanchéité de l'ensemble
- désinfection à chaque changement d'utilisateur.
- Rincer le tuba à l'eau douce et sécher.

Les palmes



Palmes

Une vérification régulière sur:

- L'état de la voile.
- L'état de la partie chaussante.
- L'état de la sangle de maintien.

- rincer les palmes à l'eau douce et sécher.

Avez-vous des questions?